



**NATIONS  
UNIES**

**HSP/EB.2023/20**



**ONU-HABITAT**

**Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains**

Distr. générale  
19 septembre 2023

Français  
Original : anglais

---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**  
**Troisième session de 2023**  
Nairobi, 28–30 novembre 2023  
Points 14 et 15 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport du Bureau des services de contrôle interne  
au Conseil exécutif**

**Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

## **Résumés du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif \*\***

### **Note du secrétariat**

#### **I. Introduction**

1. À l'alinéa d) du paragraphe 6 de sa décision 2019/4, le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa troisième session de 2023 un point concernant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) au Conseil exécutif et le rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (point 15).
2. Faisant suite aux demandes des États Membres, le présent document contient deux résumés, l'un du rapport du BSCI sur ses activités pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 [A/78/301 (Part I), A/78/301 (Part I/Add.1)], et l'autre du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 (A/78/91).
3. Le rapport annuel complet du BSCI pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 [A/78/301 (Part I), (A/78/301 (Part I)/Add.1)] peut être consulté au moyen du lien suivant : <https://oios.un.org/annual-reports>. Ce rapport ainsi que les points saillants des activités menées et des résultats obtenus par ONU-Habitat seront présentés à la troisième session de 2023 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 28 au 30 novembre 2023, au titre du point 15 de l'ordre du jour.
4. Le rapport annuel complet du Bureau de la déontologie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 (A/78/91) peut être consulté au moyen de ce lien : ([un.org](https://un.org)). Ce rapport ainsi que les points saillants des activités menées et des résultats obtenus par ONU-Habitat seront présentés à la troisième session de 2023 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 28 au 30 novembre 2023, au titre du point 15 de l'ordre du jour.

---

\* HSP/EB.2023/10.

\*\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

## II. Résumé du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (Part I) au Conseil exécutif pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

5. Le mandat du BSCI découle de la demande de renforcement général des fonctions de contrôle formulée dans la résolution 48/218B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994, par laquelle le Bureau a été créé en tant qu'organe agissant de manière autonome sous l'autorité du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions de contrôle. Le BSCI a pour mandat d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle par l'intermédiaire des services d'audit interne, de suivi, d'inspection, d'évaluation et d'investigation de l'Organisation des Nations Unies.

6. Depuis sa création en 1994, le BSCI a agi en vertu des mandats qui lui ont été confiés, notamment par la résolution 48/218B de l'Assemblée générale, et a fourni au Secrétaire général et à l'Assemblée générale des informations fiables et objectives en matière de contrôle afin de les aider à mieux cerner les risques et les défis auxquels fait face l'Organisation des Nations Unies.

7. Le Bureau fait rapport à deux autorités, l'Assemblée générale et le Secrétaire général. Il soumet ses rapports au Secrétaire général ou au directeur de programme délégué. Il doit faire rapport tous les deux ans à l'Assemblée générale et peut lui présenter d'autres rapports selon qu'il convient.

8. Le rapport du BSCI donne une vue d'ensemble des activités de contrôle menées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023. Il ne traite pas des activités de contrôle liées aux opérations de paix qui sont couvertes dans le document publié sous la cote **A/77/278** (Part II). Il s'accompagne de l'additif portant la cote **A/78/301** (Part I)/Add.1, qui contient une analyse des recommandations et une liste des rapports publiés durant la période considérée.

9. Le BSCI a publié un mémorandum d'audit concernant la préparation à la cybersécurité (AA2022-250-04), un rapport d'enquête et un rapport de clôture d'enquête.

10. Il est signalé, dans l'affaire n° 0677/22, qu'un membre du personnel d'ONU-Habitat a soumis à une banque une fausse lettre d'attestation pour appuyer sa demande de prêt personnel. L'enquête du BSCI a révélé que ce membre du personnel avait modifié la date de fin de son contrat dans le but d'obtenir l'approbation de la banque pour un prêt personnel. Ce fonctionnaire a quitté ONU-Habitat pendant les investigations. Les conclusions ont été transmises au Bureau des ressources humaines afin que soient prises les mesures appropriées et au Bureau des affaires juridiques en vue d'un possible renvoi aux autorités judiciaires nationales.

## III. Résumé des activités de contrôle menées en 2022 par le Bureau des services de contrôle interne concernant ONU-Habitat

11. Au cours de la période considérée, le BSCI a réalisé les évaluations ci-après concernant ONU-Habitat :

a) [Évaluation thématique de l'appui apporté par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable qui accordait une attention particulière à la réactivité aux besoins des États Membres et au renforcement des capacités de ces derniers pour atteindre les objectifs de développement durable ;](#)

b) [Évaluation thématique du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité.](#)

12. Outre ces évaluations, le BSCI a fourni un appui stratégique en matière d'évaluation aux entités du Secrétariat de l'ONU, notamment à ONU-Habitat, en vue de mettre en place des capacités d'évaluation. Il a servi de source de connaissances en matière d'évaluation pour les entités du Secrétariat et a produit sept directives sur les méthodes d'évaluation, publié deux bulletins d'information sur l'évaluation pour l'ensemble du Secrétariat et examiné plus de 350 rapports d'évaluation du Secrétariat avant de les diffuser.

13. Sur les 13 rapports d'évaluation d'ONU-Habitat examinés par le BSCI, 12 se sont avérés conformes aux normes de qualité. Le Bureau a publié les rapports sur la plateforme de gestion des connaissances en matière d'évaluation afin qu'ils puissent servir de référence pour les autres entités souhaitant réaliser des évaluations de la qualité.

14. Le BSCI procède actuellement à l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Il a achevé en août le rapport initial et en est actuellement à la phase de collecte des données. Le rapport sera disponible au premier trimestre de 2024.

## IV. Résumé du rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (A/78/91) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

### A. Introduction

15. ONU-Habitat, qui fait partie intégrante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, mène ses activités liées à la déontologie avec l'appui du Bureau de la déontologie. À l'heure actuelle, le Groupe des questions juridiques fait office de point focal pour toutes les activités liées à la déontologie. Il remplit ses fonctions avec l'appui du Bureau de la Directrice exécutive, du Bureau de liaison chargé des ressources humaines et du (de la) coordonnateur(rice) pour les questions de déontologie et de discipline qui sert de point focal d'ONU-Habitat pour toutes ces questions.

16. Le rapport annuel de 2022 (A/78/91), publié le 19 mai 2023, a été soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale en application de sa résolution 60/254 intitulée « *Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies* », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, chaque année, un compte rendu des activités du Bureau de la déontologie et de la mise en œuvre des politiques de déontologie.

17. La présente note résume le *rapport annuel du Bureau de la déontologie de 2022* et met en exergue les activités menées et les résultats obtenus par le Bureau de la déontologie.

18. À titre d'information, la **section I** du rapport annuel du Bureau de la déontologie contient une *introduction* ; la **section II** présente le *contexte et les fonctions du Bureau de la déontologie* ; la **section III** fournit des *renseignements d'ordre général* concernant le Bureau de la déontologie ; la **section IV** décrit les *activités du Bureau de la déontologie* ; la **section V** présente le contexte et les fonctions du *Groupe de la déontologie des Nations Unies et du Réseau Déontologie des organisations multilatérales* ; la **section VI** contient les *observations et les conclusions du rapport annuel du Bureau de la déontologie*, l'Assemblée générale y étant invitée à prendre note du rapport.

### B. Renseignements d'ordre général

19. La **section III** du rapport annuel du Bureau de la déontologie fournit des *renseignements d'ordre général* concernant le fonctionnement du Bureau de la déontologie. Il y est indiqué que le Bureau a reçu 1 822 demandes de services entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022. En 2022, contrairement à l'année précédente, les hommes (71) ont été plus nombreux que les femmes (61) à réclamer une protection contre les représailles pour avoir signalé des manquements et collaboré à un audit ou une enquête. Il convient de mentionner qu'au 31 décembre 2021, les femmes représentaient 40,3 % des effectifs du Secrétariat de l'ONU.

### C. Activités du Bureau de la déontologie

20. La **section IV** du rapport annuel du Bureau de la déontologie porte sur les fonctions générales du Bureau, telles que résumées ci-après :

a) **Conseils et orientations** – Le Bureau de la déontologie fournit des conseils et des orientations sur des questions liées à la déontologie. Le nombre de demandes de conseils en matière de déontologie est passé de 836 en 2021 à 915 en 2022, soit une augmentation de 9 % ;

b) **Dispositif de transparence financière** – Mis en place conformément aux alinéas m) et n) de l'article 1.2 du Statut du personnel, et à la circulaire **ST/SGB/2006/6** du Secrétaire général, le dispositif de transparence financière de l'ONU est administré par le Bureau de la déontologie et aide les fonctionnaires désignés à détecter, atténuer et régler les risques de conflit d'intérêts. En 2022, 5 149 fonctionnaires ont soumis une déclaration, soit 106 de plus qu'en 2021. Dans le cas d'ONU-Habitat, en 2022, 35 fonctionnaires ont été priés de soumettre une déclaration de situation financière et ont tous donné suite à la demande ;

c) **Protection contre les représailles** – le Bureau de la déontologie examine les demandes de protection contre les représailles. Dans la circulaire **ST/SGB/2017/2/Rev.1** du Secrétaire général intitulée « *Protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés* », les fonctionnaires sont encouragés à dénoncer des cas de fraude ou de corruption ou d'autres manquements éventuels sans craindre des représailles. En 2022, le Bureau a reçu 139 demandes de la part d'entités du Secrétariat et une demande de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Aucune affaire de protection contre des représailles n'a été soumise au Bureau en 2022 par des membres du personnel d'ONU-Habitat ;

d) **Sensibilisation, formation et éducation** – Certaines des restrictions de déplacement liées à la pandémie ayant été levées, le Bureau de la déontologie a pu organiser à nouveau des voyages pour mener des activités de formation, d'éducation et de sensibilisation en matière de déontologie, tout en continuant à mener des travaux en ligne. Il a fourni 169 services d'information concernant la déontologie, dont 40 séances d'information à l'intention des nouveaux secrétaires généraux adjoints, sous-secrétaires généraux et fonctionnaires de classe supérieure, selon les modalités approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/247, ainsi que des hautes et hauts fonctionnaires des missions et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. ONU-Habitat a veillé à ce que son personnel participe à l'ensemble des formations et des séances de dialogue de haut niveau en matière de déontologie qui étaient obligatoires ;

e) **Élaboration de normes et appui aux politiques** – Le Bureau de la déontologie a fourni des conseils et un appui à d'autres services, bureaux et entités des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour de politiques et de normes en matière de déontologie et d'intégrité. En 2022, il a participé à 33 procédures liées aux politiques ou à l'élaboration de normes ou formulé des observations à ce sujet, dans le cadre de processus nécessitant souvent des consultations multiples et continues. Le Bureau des affaires juridiques d'ONU-Habitat fournit des conseils aux membres du personnel et à l'équipe de direction concernant des questions de déontologie, notamment celles liées aux activités extérieures, aux conflits d'intérêts, aux représailles et à la transparence financière.

## D. Groupe de la déontologie des Nations Unies et Réseau Déontologie des organisations multilatérales

21. La **section V** du rapport annuel du Bureau de la déontologie présente le contexte et les fonctions du *Groupe de la déontologie des Nations Unies et du Réseau Déontologie des organisations multilatérales*. Le Groupe de la déontologie des Nations Unies a pour mandat d'arrêter des normes et des politiques uniformes et de procéder à des consultations au sujet de questions complexes en matière de déontologie, intéressant l'ensemble du système, comme énoncé dans la circulaire ST/SGB/2007/11 du Secrétaire général et la modification y afférente ST/SGB/2007/11/Amend.1. Créé en novembre 2007 et composé des chefs des bureaux de la déontologie du Secrétariat ainsi que d'organes et de programmes dotés d'une administration distincte, le **Groupe est présidé par la Directrice du Bureau de la déontologie du Secrétariat**. En 2022, il a tenu 11 sessions officielles.

## E. Observations et conclusions

22. Le Secrétaire général s'est félicité de l'approbation opportune par l'Assemblée générale des différentes propositions qu'il avait formulées dans le rapport de 2021 (**A/77/75**) en vue de renforcer l'indépendance du Bureau de la déontologie. Dans le même ordre d'idées, il a noté que les besoins du Bureau étaient en évolution constante et nécessitaient davantage de ressources, en particulier pour renforcer sa présence sur le terrain.

23. Dans le cas d'ONU-Habitat, étant donné que le (la) coordonnateur(rice) pour les questions de déontologie et de discipline relève du Bureau des affaires juridiques, il est recommandé d'engager à plein temps un(e) responsable de la déontologie et coordonnateur(rice) pour les questions de déontologie et de discipline de la classe P-4.

24. Le Bureau de la déontologie présentera, à la troisième session de 2023 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 28 au 30 novembre 2023, son rapport annuel ainsi que les points saillants des travaux menés et des résultats obtenus par ONU-Habitat dans son exécution des activités et sa mise en œuvre des politiques du Bureau.